



LETTRE OUVERTE du COLLECTIF ALIMENT-TERRE

1er mai 2020

Depuis 2015, l'association Collectif Aliment-Terre est engagée pour relocaliser notre alimentation sur le territoire Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre en construisant le Projet Alimentaire Territorial. Opérationnels dans de nombreuses régions en France, les PAT permettent une plus grande autonomie alimentaire et le déploiement d'un nouveau tissu d'actifs : de la production à la commercialisation, en passant par la transformation (conservation, conditionnement, cuisines), le transport, la logistique, l'animation, etc.

La demande sociétale pour une alimentation locale et saine déjà en forte progression l'est encore plus avec la crise sanitaire actuelle. Les quelques producteurs locaux sont saturés de sollicitations.

Nous alertons déjà sur l'extrême fragilité de notre approvisionnement et sa vulnérabilité en cas de crise économique, politique, géopolitique, écologique, sociale et/ou sanitaire.

S'ajoutant à l'effondrement de la biodiversité, aux conséquences sanitaires et agronomiques du changement climatique, la pandémie du coronavirus et ses conséquences futures nous rappellent de manière aigüe l'urgence de renforcer notre autonomie et notre résilience en relocalisant notre alimentation.

Notre territoire peut et doit accueillir de nouveau l'agriculture nourricière qui retrouvera sa place avec la forêt naturelle ou cultivée, les espaces naturels à préserver et l'urbanisation à maîtriser. **La terre est un bien commun au même titre que l'air et l'eau.**

Dans ses allocutions récentes, le Président de la République a lui-même déclaré que « *déléguer notre alimentation, notre protection, notre capacité à soigner, notre cadre de vie [...] à d'autres est une folie. Nous devons en reprendre le contrôle* ». Dont acte.

Le Programme National pour l'Alimentation encourage le développement des circuits courts et de la proximité géographique entre producteurs agricoles, transformateurs et consommateurs dans une idée de souveraineté alimentaire et une revalorisation de la participation citoyenne dans les questions alimentaires. Il promeut le développement de l'approvisionnement de la restauration collective, publique comme privée, en produits agricoles de saison ou en produits sous signes d'identification de la qualité et de l'origine, notamment issus de l'agriculture biologique non plus intensive en chimie mais intensive en emplois non délocalisables.

Agissons donc ensemble pour contribuer à nourrir la population et à préserver la biodiversité tout en contribuant à redynamiser nos territoires par le développement des emplois locaux et d'un tissu social plus fort.

La mobilisation associative et citoyenne ne pourra se réaliser sans un engagement et une action forte et sur le long terme des acteurs institutionnels (SAFER, Département, Chambre d'agriculture, etc.) et des collectivités locales. Ils doivent avoir le courage politique d'appliquer les mesures nécessaires à la relocalisation alimentaire :

- en créant des Zones Agricoles Protégées pour sanctuariser les terres agricoles.
A quand le lancement de discussions concertées avec le SCOT pour le lancement d'une ZAP ?
- en mettant en culture du foncier communal à destination des cuisines scolaires et les EHPAD, preuve de leur engagement.
A quand le lancement d'une régie communale ?
- en informant les propriétaires privés sur la possibilité de vendre ou louer leur foncier disponible.
A quand un communiqué dans les bulletins municipaux ?
- en mobilisant la procédure de réquisition des terres en friches par l'application de l'article L125-1 du code rural et de la pêche maritime.
A quand une collaboration avec le Département et la Préfecture pour réfléchir au lancement de la "procédure terres incultes" ?
- en prenant en compte dans les projets publics d'aménagement la nécessité de développer des espaces de convivialité comprenant une dimension sociale et alimentaire (jardins partagés, potagers individuels ou collectifs, haies comestibles, fruitiers en partage, etc.).
A quand la prise en compte dans les PLU ? Et sa traduction concrète ?
- en créant un relais local pour appuyer l'installation agricole sur notre pays Barval (cf. session plénière du PAT du 9 juin 2019).
A quand la création de ce point relais installation ?

Au vu de l'urgence de la situation et fort de son travail de terrain déjà effectué, le Collectif Aliment-Terre a jugé prioritaire d'innover localement sur le sujet de l'installation agricole. **Il lance le mercredi 6 mai 2020 un appel à recensement des porteurs de projets agricoles et du foncier disponible sur sa plateforme en ligne : aliment-terre-barval.jimdofree.com**

Le Collectif Aliment-Terre demande à tous les acteurs institutionnels et collectivités locales destinataires de cette lettre de :

- relayer l'appel à recensement des porteurs de projets agricoles et du foncier disponible,
- s'engager sur une ou plusieurs mesures listées ci-dessus.

Un engagement en retour de cette lettre est demandé par courriel à l'adresse alimentterrebassin@gmail.com, avant le vendredi 29 mai 2020. Les retours ou leur absence seront rendus publics sur notre site internet.

Collectif Aliment-Terre Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre